



Problème avec l'agence akerys

Par **floralys30**, le **29/12/2009** à **10:19**

Bonjour,

Je vous explique ma situation, je loué depuis 1 an un appartement par le bais de l'agence AKERYS, le 25/10/09 j'ai envoyé un recommandé pour pouvoir quitter mon logement avec biensur le préavis obligatoire de 3 mois, tout était OK. Une copine à moi aimait mon appartement m'a demandé de lui présenté l'agence pour qu'elle puisse si possible louer mon appartement à ma sortie. Moi étant pressé de partir l'agence m'a demandé de faire un relocation anticipé et de leur faire un courrier comme quoi j'atais OK pour un relocation anticipée et que donc mon préavis s'arreterai à la date de ma sortie le 10/11/09. Jusque là tout est OK. On fixe au 10/11/09 ma sortie des lieux et son entrée (à ma copine). Sauf qu'une semaine avant ma sortie j'apprends que le propriétaire à décidé de vendre et que la relocation est annulé et de plus que je suis donc revenu sur un préavis jusqu'au 25/01/10 comme s'il n'y avait pas eu de relocation.

Donc aujourd'hui j'aimerais savoir s'il peuvent faire ca ? Après avoir appris que l'appartement été à la vente, l'agent immobilier m'avait qu'il n'y aurait aucun souci sur le préavis car ce n'était absolument pas de ma faute si la relocation été annulé. Mais aujourd'hui donc comme me l'avait conseillé l'agent j'ai bloqué les prélevements car mon je paye un loyer de l'autre coté, parce que je m'étais engagée pour un autre appartement et aujourd'hui je reçois un recommandé de l'agence qui me met en demeure pour non paiement !

J'aimerais savoir si je suis dans mes droits ou non ?

Merci